

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 28 octobre 2019, à 20 heures**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

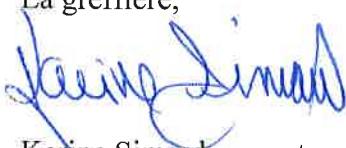
- ✓ **Nature et effet :** Diminuer la marge de recul arrière de 8 mètres à 5,74 mètres, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements*
- ✓ **Adresse :** 201, rue Saint-Louis

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre un garage en cour avant situé à 3,66 mètres de la ligne de propriété avant, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements*
- ✓ **Adresse :** 10-411, boulevard Taché Ouest

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce neuvième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

La greffière,

Karine Simard, avocate